

Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 05/07/2023 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents:

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Patrick EVEILLARD (représenté par Annelise MICHEL-GAGNAIRE), Antoine GENCE (représenté par Maryline MONTEILLET), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h10

Mme le Maire propose de rajouter un point 8 bis : « Réorganisation du Conseil Municipal ».

1. <u>Informations générales</u>

a) Vente de la salle des associations :

Mme le Maire indique que la vente de la salle des associations à M. et Mme BOULANGE a eu lieu cet après-midi, devant notaire, pour un montant de 70 000 € (montant supérieur à l'évaluation des Domaines).

Il reste du matériel à vider.

Un contact a été pris avec les associations concernées : Chasse, APE, Printemps 2002.

L'APE a retenu la proposition d'utiliser le local appelé « le bucher » à côté de l'école : ils y mettront des étagères et attendent la fin de l'année scolaire pour basculer les affaires leur appartenant.

L'association de Chasse utilisera un espace de rangement dans le bâtiment de la PV.

L'association Printemps 2002 va être dissoute prochainement : Mme DELOLM DE LALAUBIE (présidente) va quitter la commune et personne ne prend la suite. Mme DELOM DE LA LAUBIE et Mme MARCHAL (secrétaire) vont rencontrer les centre socio-culturel ACDA, ce jeudi 06/07/2023, afin de voir la possibilité de reprise des activités peinture et jeux de société (portage administratif et juridique). M. et Mme BOULANGE autorisent que les activités de Printemps 2002 se poursuivent au même endroit tant que la nouvelle salle n'est pas construite : un commodat a été prévu en ce sens dans l'acte de vente.

Dans l'acte de vente, il a également été prévu une servitude sur le terrain communal autour de l'église afin que M. et Mme BOULANGE puissent accéder au garage situé à l'arrière de la salle des associations.

b) Marché estival :

Caroline BARRAL-AURATUS et Jérémy LABRUNIE expliquent que certaines réponses sont arrivées assez tardivement. Au total, 17 exposants ont répondu présents : 10 producteurs alimentaires, sabots, vannerie de Saint-Paul-des-Landes, etc.

GROUPAMA devrait venir début août pour organiser un jeu tombola.

Des ados de la commune vendront du pain et de l'eau : plusieurs réunions ont été organisées afin de répartir les rôles, préparer une affiche et des ardoises pour les prix, etc.

c) Inauguration du marché de Rénac :

Mme le Maire indique que l'inauguration du marché de Rénac aura lieu le mercredi 12/07/2023 à 19h00. Dans la discussion, il est également précisé que la piscine de St Etienne Cantalès ouvrira ce vendredi 07/07/2023.

d) Quatuor Dolce Vita:

Comme les années passées, le quatuor proposera un concert à l'église le vendredi 14/07/2023 à 16h30.

Au programme: Bach et Vivaldi.

Ils ont demandé la possibilité d'utiliser la salle des associations pour se préparer.

e) Chats:

Sur 2023, 20 chats ont été stérilisés et identifiés.

Alain PEYROU indique que vu le nombre de chats signalés, nous ne devrions avoir aucun problème pour en attraper 10 de plus et atteindre le nombre prévu cette année.

Au moins 5 communes ont contacté la mairie afin de savoir comment nous avons procédé pour mettre en place ces campagnes de stérilisation des chats errants.

f) Conseil d'école :

Lors du dernier conseil d'école, il a été précisé qu'à la rentrée prochaine, la directrice de l'école sera Marie MAURY. À la suite du mouvement, deux enseignantes sur trois restent à l'école de Lacapelle-Viescamp : une nouvelle enseignante arrivera donc en septembre.

L'effectif est en baisse : 40 élèves sont inscrits pour la rentrée 2023-2024.

g) Travaux d'entretien:

Jean-Paul TROUPEL liste les travaux d'entretien réalisés ces dernières semaines :

- En mai et juin : le site du Puech-des-Ouilhes a été nettoyé par l'ARCH.
- Début juin : la DDE a fauché les bas-côtés (y compris dans les villages).
- Mi-juin : MJM Services a nettoyé les chemins communaux (à l'épareuse ou à la main).
- La SNCF s'est occupée de l'entretien des espaces verts lui appartenant au niveau de la gare.
- Un lampadaire a été installé par la CABA au Puech-des-Ouilhes (pour l'éclairage du marché notamment).
- ID VERDE a fait un 3^{ème} passage au niveau du bourg / cimetière / terrain du camping municipal et un 2^{ème} passage sur les communaux.

Patrice COUDON fait remarquer que la taille des haies est problématique au Puech-des-Ouilhes : des acacias se sont implantés et le passage de l'ARCH a peut être été trop précoce car les haies ont beaucoup repoussé depuis.

h) Travaux de Verniols:

Les travaux d'enfouissement sont terminés depuis le 20/06/2023.

Un enrochement et un curage de fossé ont été réalisés afin de préparer les travaux de réfection de la voirie.

Des surcoûts ont été enregistrés et d'autres sont à prévoir.

Un très gros orage a eu lieu fin juin en fin de soirée : la pluie s'est déversée chez M. et Mme JACQUES par la gaine de téléphone. Une réunion s'est tenue le lendemain afin de trouver une solution et éviter que cette situation se reproduise. Une nouvelle réunion a eu lieu aujourd'hui : afin de canaliser l'eau et l'envoyer dans le chemin rural, des bordures en béton et des avaloirs vont être installés. Ces travaux supplémentaires sont estimés à environ 4 000 €.

Normalement, EIFFAGE et la CABA devaient refaire le revêtement sur les tranchées (tri couches). La voirie de Verniols devant être refaite intégralement cette année, il a été convenu que la COLAS fera le revêtement et le métrage correspondant à l'enfouissement sera déduit de la facture et pris en charge par EIFFAGE et la CABA.

A la fin des travaux, il restait du gravier 20/40 : celui-ci a été étalé sur le chemin de la Carrière (RD18 à Laguinie) : Mme le Maire tient à remercier M. DELCAMP qui a accepté de l'étaler afin de combler les trous.

i) Travaux au camping du Puech-des-Ouilhes :

Cette année, était programmée la réfection des huttes (terrasses, etc.).

Des travaux imprévus se sont ajoutés : changement de 8 robinets et panne du chauffe-eau.

j) Chemin de Laval:

M. MAX a sollicité la mairie concernant le chemin menant à la maison qu'il a rénovée et qu'il va habiter.

Un devis a été demandé à la COLAS : si les travaux sont réalisés en même temps que Verniols (matériel déjà sur place), le coût serait de 4 425 € HT pour les 150 m² à couvrir (50 mètres de long / 3 mètres de large).

Après échange, les conseillers sont favorables à cette proposition si le budget initialement prévu pour la réfection des voiries le permet. Cela aura pour effet de faire passer cette portion de chemin communal à voirie communale.

k) Site du Puech-des-Ouilhes :

Mme le Maire indique que la baignade est ouverte.

Le chalet de l'office du tourisme est en service.

Une carte touristique des abords du lac de St Etienne Cantalès a été réalisée : elle sera diffusée prochainement au format papier et est également accessible via un QR code.

I) Camping municipal:

Le camping municipal a ouvert ses portes pour la période estivale.

2 camping-car restent pendant plusieurs semaines.

Mme le Maire remercie Jacqueline BOULANGE qui a accepté de s'en occuper encore cette année.

L'extinction des luminaires à 23h00 semble poser un problème pour l'accès aux sanitaires la nuit.

m) Gazette estivale:

Aurore LEFEBVRE présente la 3^{ème} édition réalisée par la commission Communication.

Le budget a donné lieu à une publication spécifique fin avril, ce qui a permis de libérer les pages centrales et de les utiliser pour présenter les animations estivales sur et autour de la commune.

Deux flyers CABA seront insérés concernant le tri et le regroupement des bacs d'ordures ménagères.

n) CABA - Tri:

Au 1^{er} janvier 2023, de nouvelles consignes de tri ont été diffusées.

La 2^{ème} étape porte à présent sur le regroupement des bacs d'ordures ménagères.

La seule modification apportée depuis la présentation de M. BRULFERT lors du dernier Conseil Municipal concerne le regroupement initialement prévu à Peyragude : les aménagements sont trop lourds et il aurait fallu couper l'arbre présent à l'entrée du lotissement. Un point de regroupement a été ajouté à l'entrée de Puechbroussou, ce qui permet aux habitants de Peyragude et du Rieu de déposer leurs déchets soit dans le Bourg, soit à l'entrée de Puechbroussou, selon leur sens de circulation.

Le regroupement de l'ensemble des bacs d'ordures ménagères de la commune a été fait hier par la CABA.

Une communication a été diffusée ce matin sur le site Facebook de la commune.

Quelques appels téléphoniques sont parvenus à la Mairie aujourd'hui.

Caroline BARRAL-AURATUS s'inquiète du fait qu'il n'y aura pas de bacs aux Fontanelles : Mme le Maire précise que des affiches seront positionnées sur les lieux fréquentés par les pêcheurs et promeneurs afin d'indiquer l'emplacement des bacs les plus proches.

Caroline BARRAL-AURATUS s'interroge sur le positionnement des bacs à Verniols et la sécurité dans le virage : Mme le Maire confirme que les bacs ont été installés sur un terrain communal, en essayant de préserver le « cœur » de village. Ils pourront être déplacés si besoin de l'autre côté de la route : c'est l'intérêt de la phase d'expérimentation.

Dans l'immédiat, le but est d'estimer les volumes par lieu de regroupement afin d'installer, dans un second temps, des colonnes de tri sur des plateformes béton en remplacement des bacs.

o) CABA - Théâtre de rue :

Cette année, le théâtre de rue aura lieu du 23 au 26/08/2023.

700 compagnies sont attendues, dont 20 officielles.

La billetterie physique sera ouverte à partir du 10/07/2023 et en ligne à partir du 14/07/2023.

p) CABA - Labellisation « Pays d'art et d'histoire » :

Une plateforme va être ouverte pour déclarer le petit patrimoine sur nos communes.

La démarche a été lancée lors du dernier bureau communautaire.

Il conviendra de distinguer le patrimoine communal du patrimoine privé (exemple : château de Viescamp).

Mme le Maire indique que des recherches ont été faites par un habitant concernant la croix de Calvanhac (propriété privée) : elles témoignent de l'histoire d'une famille et il pourrait être intéressant d'en faire un article dans le prochain bulletin municipal.

q) Centre socio-culturel ACDA – AG du 22/06/2023 et CA du 03/07/2023 :

Mme le Maire détaille le nombre d'adhérents et le type d'usage pour la saison 2021/2022 :

- Répartition des usagers par commune : Ytrac 637 / Saint-Paul-des-Landes 164 / Sansac de Marmiesse 124 / Ayrens 71 / Lacapelle-Viescamp 60 / Autres 162.

Activités fréquentées par des usagers de Lacapelle-Viescamp :

- Enfance 3/11 ans: 26 enfants / 16 familles.
- Périscolaire mercredi 3/11 ans : 2 enfants / 1 famille.
- « Sexion Ados » : 7 jeunes.
- ALSH 3/17 ans: 33 enfants.
- Conseiller numérique : 41 ateliers / 59 participants différents (adultes / enfants).
- Collectif familles: 16 familles (ateliers parents-enfants / animations familiales / cafés parents / sorties / spectacles / évènements / séjours).
- Séniors : 26 dont 20 ayant participé à des ateliers.

Annelise MICHEL-GAGNAIRE présente les changements intervenus lors du CA du 03/07/2023 :

- Changement de co-présidence : Christine ALRIC et Annabelle MARLEIX (en remplacement d'Alain COURTINE).
- Habitants membres de la commune de Lacapelle-Viescamp : Odette VOLPIHAC (trésorière adjointe) et Odile LAFON (en remplacement de Marina GENCE).

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26/05/2023

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 29/06/2023)

Aurore LEFEBVRE était absente au dernier Conseil Municipal et souhaite que la phrase suivante soit modifiée :

d) Communication:

- Gazette estivale : une réunion est prévue prochainement. Aurore LEFEBVRE a commencé à réfléchir au plan.

Il convient de remplacer son nom par « l'équipe Communication » car ils sont 4 à y avoir travaillé.

Vote:	Pour: 12	Contre : 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

Le compte rendu du 26/05/2023 est approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés avec la modification évoquée ci-dessus.

3. Tarifs des services périscolaires 2023-2024

Mme le Maire indique que ce point a été évoqué en bureau communal.

Elle propose de maintenir les tarifs antérieurs, malgré la période inflationniste impactant à la hausse les coûts supportés par la commune.

a) Tarif communal des TAP 2023-2024 :

Mme le Maire rappelle que les Temps d'Activités Périscolaires sont proposés gratuitement depuis l'origine.

	Délibération D	ratuité des TAP	
Vote:	Pour : 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

b) Tarif communal de la garderie 2023-2024 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2022/2023 étaient les suivants :

- 1,50 € pour le 1^{er} enfant,
- 1,20 € pour le 2^{ème} enfant,
- 0,60 € pour le 3^{ème} enfant.

Vote:

Délibération DE_2023_35 : Maintien des tarifs antérieurs pour la garderie

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1
(Serge POTEL)

c) Tarif communal de la restauration scolaire 2023-2024 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2022/2023 étaient les suivants :

- 3,65 € pour les élèves,
- 7,20 € pour les adultes.

Vote:

Délibération DE_2023_36 : Maintien des tarifs de la restauration scolaire

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1
(Serge POTEL)

d) Tarif du transport scolaire 2023-2024 :

Les tarifs appliqués pour l'année 2022/2023 étaient les suivants :

150 € pour l'année scolaire, soit 50 € par enfant et par trimestre.

Vote:

Délibération DE_2023_37 : Maintien des tarifs du transport scolaire

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1
(Serge POTEL)

Il est précisé que ce tarif est forfaitaire et s'applique donc quelque soit le nombre de trajets effectués. Pour la rentrée de septembre 2023, seuls 13 enfants sont inscrits pour le transport scolaire.

e) Mise en location de tables et bancs d'extérieur :

En sus des tarifs des services périscolaires, Mme le Maire propose de délibérer sur la mise en location de tables et bancs pour les associations et habitants de la commune.

En vue du marché estival, la décision a été prise en début d'année (cf. vote du budget 2023) d'acheter des tables et bancs pour un usage en extérieur. Ces équipements (10 tables et 20 bancs) ont été réceptionnés récemment et ont été utilisés par l'APE, le week-end dernier, pour la kermesse de l'école.

Mme le Maire propose :

- un prêt gratuit aux associations de la commune organisant une manifestation sur la commune.
- une location aux habitants (3 € par table / 1,50 € par banc) avec caution (50 € par table / 10 € par banc).

Un formulaire de mise à disposition est disponible en ligne sur le site internet de la commune.

Les personnes qui loueraient l'ensemble des tables et bancs pourront bénéficier de la remorque dans laquelle ce matériel est stocké : elles devront fournir une assurance et apposer la plaque d'immatriculation du véhicule tractant.

	Délibération DE_2023_38 : Vote des tarifs de mise en location de tables et bancs		
	d'extérieur aux associations et habitants de la commune		
Vote:	Pour: 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

4. Agents – Renouvellement des contrats des agents

Mme le Maire indique que le contrat d'Aude MARCOMBE courait pour un an.

Après échange et avis des conseillers, Mme le Maire propose de le reconduire pour l'année scolaire à venir.

5. Voirie de Laval

Tel qu'évoqué précédemment dans les informations générales (point j), Mme le Maire propose de goudronner le chemin rural desservant la maison de M. MAX en continuité de la voirie communale n°15 dite de Laval. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 4 425 € HT.

	Délibération DE_2023_39 : Revêtement d'une portion de chemin rural à Laval		
Vote:	Pour: 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

6. Vente de métaux

Lors du Conseil Municipal du 31/03/2023, Mme le Maire a sollicité l'accord des conseillers pour la vente de ferraille stockée dans le bâtiment de la PV.

La Trésorerie demande qu'il y ait une délibération car ces métaux font partie du patrimoine de la commune.

La proposition de rachat retenue est celle de la société MTD TOURDES :

- Rails SNCF: 180 € HT la tonne,
- Poteaux d'éclairage : 180 € HT l'unité.

La totalité a été estimée à environ 2 200 €.

Les rails seront mesurés et pesés plus précisément lors du chargement.

	Délibération DE_2023_40 : Vente rails SNCF et poteaux d'éclairage		
Vote:	Pour: 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

7. Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

Cette motion est remise en séance aux conseillers.

Mme le Maire explique le contexte et en fait une lecture détaillée.

Après échange, les conseillers décident, d'un commun accord, de ne pas la voter.

8. Motion « Train de nuit »

Cette motion est remise en séance aux conseillers.

Le train de nuit Aurillac / Paris sera rétabli en décembre 2023.

La fréquence annoncée n'est pas satisfaisante car elle ne répond pas aux besoins des habitants et entreprises du département :

- allers-retours quotidiens uniquement pendant les vacances de la zone C (académie de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles),
- le reste de l'année, rotations uniquement les vendredis et dimanches soir.

Au vu de ces éléments, les conseillers décident de voter cette motion afin d'exprimer le besoin d'un train de nuit au service de notre territoire et de son tissu économique.

	Délibération DE_2023_41 : Vote de la motion « Train de nuit »		
Vote:	Pour: 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

8bis. Réorganisation du Conseil Municipal

Mme le Maire indique avoir reçu, ces derniers jours, deux courriers de conseillers municipaux souhaitant stopper leurs fonctions de conseillers délégués :

- Aurore LEFEBVRE explique que, pour des raisons personnelles, elle souhaite démissionner de ses fonctions de conseiller délégué et ne souhaite plus s'occuper des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Elle reste toutefois conseiller municipal.
- Patrick EVEILLARD a informé Mme le Maire de son intention de démissionner du conseil municipal. Avant d'accepter cette démission, Mme le Maire s'est entretenu avec lui. Patrick EVEILLARD a adressé un nouveau courrier reçu ce jour : il démissionne de ses fonctions de conseiller délégué mais reste conseiller municipal. Il souhaite sortir des commissions dans lesquelles il était. Il continuera par contre à s'investir dans le SIVU Auze Ouest Cantal, avec Antoine GENCE.

Mme le Maire propose de ne pas renouveler les postes de conseillers délégués.

Elle remet à chacun, en séance, la composition des différentes commissions en mettant en évidence celles auxquelles participaient Aurore LEFEBVRE et Patrick EVEILLARD :

- Aurore LEFEBVRE souhaite sortir des commissions « Administration et personnel » et « Affaires scolaires et périscolaires » mais rester dans « Communication et informations municipales ».
- Mme le Maire propose d'intégrer Annelise MICHEL-GAGNAIRE dans la commission « Communication et informations municipales », afin de faire le lien avec le bureau communal.
- Caroline BARRAL-AURATUS indique qu'elle souhaite quitter les commissions « Voirie / Travaux et sécurité » et
 « Communication ». Concernant les travaux, elle estime ne pas être informée, alors même que les travaux en cours ont lieu à Verniols. Le travail à accomplir au niveau de la commission « Communication » est chronophage et elle souhaite regagner du temps.
- Jérémy LABRUNIE rejoint le constat de Caroline BARRAL-AURATUS et indique que « si c'est pour être dans des commissions où on ne sait rien et/ou lever la main dans les conseils municipaux... ».
- Caroline BARRAL-AURATUS estime qu'il manque de la fluidité dans la communication malgré les comptes rendus des bureaux communaux et des conseils municipaux.
- Aurore LEFEBVRE estime qu'il y a des vice-présidents dans les commissions et insiste sur l'importance de communiquer vers les conseillers.

Un tour de table est fait pour recueillir l'avis de tous les conseillers présents.

Il est décidé de programmer une réunion spécifique afin de refaire le point sur les commissions et l'organisation retenue.

	Délibération DE_2023_42 : Démission des conseillers délégués		
	et programmation d'une réunion pour revoir l'organisation des commissions		
Vote:	Pour: 12	Contre: 0	Abstention: 1
			(Serge POTEL)

9. Questions diverses

• Boîte à lire : Jean-Paul TROUPEL indique qu'il a reçu une demande de Mme Odile LAFON pour mettre une boîte à lire sur le Courderc de Martal.

La séance est levée à 00h15.